

▲ Première année commune aux études de santé

DESRIPTIF DE LA FORMATION

La Première année commune aux études de santé (PACES) est dispensée dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) à Paris. Elle permet la préparation et le passage de 4 concours médicaux (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) et un concours paramédical (masso-kinésithérapie).

La PACES propose un dispositif d'aide à la réussite unique au niveau national, à savoir un semestre préparatoire de licence de sciences de la vie, spécifiquement conçu pour décortiquer les programmes de PACES (février à juin de l'année N). Par ailleurs, des « colles », séances d'entraînement au concours, sont assurées pour les étudiants.

Les cours sont dispensés sous forme de cours filmés afin de suivre exactement les mêmes enseignements qu'à l'UPMC. Les séances d'enseignements dirigés ont lieu soit en présentiel à l'UNC, soit par visioconférences. La PACES comporte elle-même deux semestres (juin à octobre année N puis octobre année N à mars année N+1), à l'issue desquels les étudiants présentent les épreuves correspondant aux enseignements reçus pendant chaque semestre. En cas de succès à l'un des concours préparés, la poursuite d'études se fait obligatoirement à Paris ou en région parisienne, dans l'une des universités ou écoles partenaires.

CONNAISSANCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

À l'issue de cette première année de PACES, des notions fondamentales seront acquises dans les disciplines ci-dessous :

- ✓ anatomie humaine ;
- ✓ biochimie structurale et métabolique ;
- ✓ chimie générale et organique ;
- ✓ structure de réactivité des molécules biologiques et des principales catégories de médicaments ;
- ✓ biologie cellulaire et moléculaire ;
- ✓ physique et biophysique ;
- ✓ physiologie ;
- ✓ biologie de la reproduction et du développement ;
- ✓ biostatistiques.

COMPÉTENCES OU CAPACITÉS ÉVALUÉES

Capacité à comprendre et mémoriser des notions de base dans les disciplines enseignées.

SECTEUR D'ACTIVITÉS OU EMPLOIS VISÉS

Médecin, pharmacien, dentiste, sage-femme ou masseur-kinésithérapeute

» POURSUITE D'ÉTUDES

En médecine : faculté de médecine de l'université Pierre et Marie Curie ;

En odontologie : faculté d'odontologie de Montrouge ;

En pharmacie : faculté de pharmacie de Chatenay-Malabry ;

En maïeutique : école de sages-femmes de l'hôpital Saint-Antoine ;

En masso-kinésithérapie : école nationale de kinésithérapie et de rééducation (ENKRE), hôpitaux Saint-Maurice.

